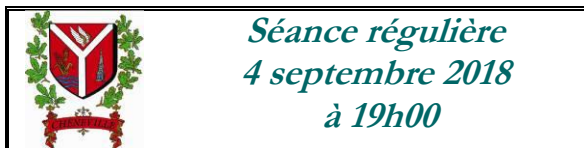


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 septembre 2018, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Sylvie Potvin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 12 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2018-09-247

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-248

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018 et des séances extraordinaires du 16 et du 28 août 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6, du 16 et du 28 août 2018;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'août 2018.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2018-09-249

Adoption du projet des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau

ATTENDU QUE conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre;

ATTENDU QUE le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2019 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées à la séance de la Régie intermunicipale du PIRVP du 15 août 2018, résolution PI-2018-08-022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du PIRVO, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

QUE,

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 14 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2018-09-250

Achat et installation de caméras – Extérieur Centres St-Félix-de-Valois et St-Paul

ATTENDU QU' il y a eu plusieurs épisodes de vandalismes à l'extérieur des Centres St-Félix-de-Valois et St-Paul;

ATTENDU QUE des caméras s'avèrent nécessaires afin d'éradiquer la problématique;

ATTENDU QUE Martin Crépeau informatique soumissionne pour l'achat et l'installation de caméras à la patinoire et aux environs pour un montant de 1 225.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ce montant inclue les pièces, caméras et ports de connexion, mais il y a des pièces qui pourraient s'ajouter lors de l'installation et d'autres dont la quantité nécessaire n'est pas connue (comme des tuyaux de protection pour les fils ainsi que le nombre de pieds de fils requis), dépendant de l'endroit exact où l'installation sera effectuée;

ATTENDU QUE ce montant inclut le temps de main-d'œuvre estimé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Martin Crépeau informatique pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance pour les Centres St-Félix-de-Valois et St-Paul pour un montant de 1 408.44 \$ taxes incluses, avec certains ajustements selon les spécifications ci-haut mentionnées;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #03-61040-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2018-09-251

Offre de services – Inspection du réseau pluvial

ATTENDU QUE les conduites d'égout pluvial de la municipalité doivent être inspectées pour la TECQ;

ATTENDU QUE les conduites devront être nettoyées afin d'assurer une bonne inspection;

ATTENDU QUE des demandes de soumission ont été faites dont le résultat est le suivant, excluant les taxes applicables :

-	Essa-tech DISTEAU	4 790.00 \$	inspection
		8 435.00 \$	nettoyage (estimé)
-	Can-Inspect inc.	6 324.96 \$	inspection
			nettoyage non disponible vu l'ampleur des travaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Essa-Tech DISTEAU pour l'inspection télévisée des conduites du réseau pluvial au montant de 4 790.00 \$ plus les taxes applicables, plus un rapport d'état structural au montant de 1 320.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Essa-Tech DISTEAU au montant estimé de 8 435.00 \$\$ plus les taxes applicables pour les frais de nettoyage nécessaire à l'inspection;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2018-09-252

Autorisation paiement facture – Robert et Associés Notaires

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Robert et associés Notaires pour la signature du contrat d'achat du terrain du matricule #1783-33-0365 ;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 808.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 909.83\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61043-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2018-09-253

Adoption règlement 2018-090 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à cette loi par le PL155 et prévoient l'obligation pour les municipalités de modifier les Codes d'éthique des employés, lesquels changements doivent être en vigueur au plus tard le 19 octobre 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 6 septembre 2018;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été faite lors de la même séance;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2018-090 :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5, intitulé «*Règles de conduite*», est modifié par l'ajout du texte suivant :

14. Les obligations particulières

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne

tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil ou comité de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement apporte des modifications au règlement #2016-070 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6. 2018-09-254

Adoption règlement 2018-091 modifiant le règlement constituant le comité consultatif (CCU)

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement 2016-064 constituant le comité consultatif (CCU);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a également été présenté lors de la séance ordinaire du 6 août 2018;

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2018-091 :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le premier paragraphe de l'article 9, intitulé «*Composition du comité et quorum*» est remplacé par le texte suivant :

Le comité est composé de quatre (4) membres nommés par le Conseil parmi les résidents permanents (depuis au moins douze (12) mois) de la municipalité, auxquels s'ajoute un (1) membre du Conseil municipal nommé à cette fin par le Conseil.

ARTICLE 3

Le présent règlement apporte des modifications au règlement d'urbanisme #2016-064 constituant le comité consultatif (CCU).

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2018-09-255

Travaux rue Pilon – Contrôle et vérification qualité matériaux

ATTENDU QUE des travaux doivent avoir lieu pour le remplacement et la prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards;

ATTENDU QUE le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux utilisés pour ces travaux devront être effectués par une firme spécialisée;

ATTENDU QUE un appel d'offres par invitation a été fait dont le résultat est le suivant, avant les taxes :

-Englobe Corporation	9 805.00\$
-Groupe ABS inc.	4 625.00\$;

ATTENDU QUE les offres reçues sont conformes selon l'analyse de la firme Asisto Inc ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de Groupe ABS inc. au montant de 5 317.59 \$ taxes incluses pour le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour les travaux sur les rues Pilon et Guillaume;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. Demande de dérogation mineure – 55-55A rue de l'Hôtel-de-Ville

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.9. 2018-09-256

Autorisation rénovations PIIA – 35, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 35, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis de rénovations a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1684-80-5256.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2018-09-257

Nomination de chemins – Secteur du Centre Birla

ATTENDU QUE suite à des opérations de lotissement dans le secteur du Centre Birla, des chemins doivent être nommés;

ATTENDU QUE le nom *du Pont* est proposé pour le chemin menant les visiteurs au chalet en bois rond puisque, pour y accéder, les gens doivent traverser un pont, qui n'est pas nommé;

ATTENDU QUE le nom *de la Plage* est proposé pour le chemin qui conduit directement à la seule plage de ce secteur, qui ne possède pas de nom;

ATTENDU QUE le nom *du Bord-du-Lac* est proposé pour le chemin sur lequel les propriétés font face au lac Dumouchel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la nomination des chemins *de la Plage*, *du Pont* et *du Bord-du-Lac*, telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2018-09-258

Abrogation de la résolution #2018-07-192

ATTENDU la résolution #2018-07-192 qui donne un pouvoir d'inspection à Madame Anabelle Drew pour inspecter les installations septiques de résidences ciblées;

ATTENDU QUE madame Drew a donné sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville abroge la résolution #2018-07-192.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2018-09-259
Demande de PIIA – Changement d’usage – 116, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 116, rue Principale est affecté par le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU’ une demande de permis de changement d’usage a été reçue par l’inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d’accepter l’émission d’un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l’émission d’un permis de changement d’usage au matricule # 1683-82-3644.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2018-09-260
Lumières extérieures des Centres St-Paul et St-Félix-de-Valois

ATTENDU QUE les lumières extérieures du Centre St-Paul et St-Félix-de-Valois doivent être réparées suite à du vandalisme;

ATTENDU QUE ces luminaires causent des problèmes lors du déneigement l’hiver;

ATTENDU QUE Duhamel Électrique propose de remplacer les lumières existantes par des encastrés qui seraient installés dans le soffite des corniches des Centres au coût approximatif de 300.00\$ pour les pièces plus les frais d’installation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les travaux proposés par Duhamel Électrique;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-63200-522 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.14. 2018-09-261
Nettoyage des conduits d'aération – Centre St-Félix-de-Valois**

ATTENDU QUE les conduits d'aération du Centre St-Paul et St-Félix-de-Valois ont été inspectés et un nettoyage est recommandé;

ATTENDU QUE la compagnie Prop-Air propose ses services au coût de 1 720.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Prop-Air au montant de 1 977.57 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-63200-522 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt d'une lettre de remerciement – Club Quad Petite-Nation

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement du Club Quad de la Petite-Nation concernant la réparation de la montée Bédard.

C-002 Demande de soutien financier – Le Chœur de Pom'

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une demande de soutien financier du Chœur de Pom' de la Petite-Nation pour 2018-2019. La demande sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2019.

C-003 Demande de droit de passage – Club Quad Petite-Nation

**2018-09-262
Autorisation de passage – Club Quad de la Petite-Nation – Montées de Vinoy et Dincl**

ATTENDU QUE le Club Quad Petite-Nation demande l'autorisation de passer dans notre municipalité sur la montée de Vinoy sur une distance de 2,5 km ainsi que sur la montée Dincl sur une distance de 1,7 km;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà accordé au Club un droit de passage sur la montée Racicot jusqu'au sentier quad;

ATTENDU QUE le Club a également envoyé une demande de passage aux municipalités de Ripon et de St-André-Avellin pour les portions de la montée Vinoy leur appartenant;

ATTENDU QU' il n'y a aucun autre sentier hors route existant dans ce secteur;

ATTENDU QUE la municipalité qui accorde un droit de passage à un club quad est automatiquement protégée par l'assurance responsabilité civile du Club en cas d'accident;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accorde un droit de passage quatre-saisons sur les montées Dinel et de Vinoy au Club Quad Petite-Nation, conditionnellement à ce que les VTT ne circulent pas sur l'accotement, au risque de l'endommager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Dépôt du budget révisé 2018 de l'O.M.H

2018-09-263

Dépôt du budget révisé 2018 de l'O.M.H

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2018 révisé de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2018 révisé de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité est de 3602.00 \$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de prêt d'équipement – Tables de pique-nique – Bar 321

2018-09-264

Demande de prêt d'équipement – Tables de pique-nique – Bar 321

ATTENDU QUE le Bar 321 organise une activité spéciale le 1^{er} septembre 2018 à leur établissement;

ATTENDU QUE les organisateurs demandent le prêt des tables de pique-nique de la municipalité pour la durée de leur activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des tables de pique-nique au Bar 321 pour leur activité spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2018-09-265

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 440 à # 10 468 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/08/2018 et dont le total se chiffre à **72 262.71 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **18 504.30 \$**;

QUE,

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **90 767.01 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2018-09-266

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'août 2018 au montant total de **23 729.30 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

Madame Lucie Cartier de la montée Deschatelets a déposé trois lettres pour : Gilles Tremblay, Suzanne Prévost et Pierre Blanc.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-09-267

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.